REPUBLIQUE FRANCAISE ALPES MARITIMES CANTARON

Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 006-210600318-20211215-211213-DE

SE E. E. S.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2112 - 13

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 heures 15 Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA -Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14 Présents : 12+1 proc Votants : 13

Etaient présents : Eliane CALDEI-VIDAL — Philippe ALLEGRINI — Chantal BARBIER — Patrice MARTIN — Michel CORSINI — Fabrice FONTAINE — Jean-Marc BLANIC -Christian DI MARTINO — Fabienne GALLI — Gérard STOERKEL — Béatrice ROZIER

Absente avec procuration : Sandrine BARRALIS

Absente: Karine FAGES

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

Objet: Suppression poste adjoint Technique principal 2^{ème} classe Modification tableau effectifs

Compte tenu de la promotion interne d'un de nos agents, adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au service technique de la commune, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de supprimer ce grade.

Le comité technique placé au Centre de Gestion des Alpes – Maritimes, dans sa séance du 8 octobre 2021, a été saisi de l'opportunité de supprimer ce poste et a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose donc :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de supprimer le poste au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet avec la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA Date : 16/12/2021

Qualité : Maire